

AVIS

Nos réf. : CRAT/17/AV.101 Le 17 mars 2017

Projet de revitalisation urbaine dite « Commscope» à SENEFFE

Brève description du projet

Projet:

Développement de commerces, d'habitat groupé et

d'habitat individuel, aménagements d'espaces verts, de voiries d'accès, d'une place, d'une placette, d'une plaine

de jeux ainsi que d'une liaison "Pré-Ravel".

Localisation:

entre l'ancienne ligne SNCB et l'ancien canal Bruxelles-

Charleroi

Partenaire public:

commune de Seneffe

Partenaire privé :

SNF RESI

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :

22 février 2017

Référence légale :

Article 474 du CWATUP

Portée de l'avis :

Projet



AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de revitalisation urbaine dit « Commscope» à SENEFFE.

Le projet consiste à aménager l'ancien site industriel "Commscope" situé au centre de Seneffe en vue d'y créer du commerce et du logement ainsi que des espaces publics. L'objectif de la commune est de créer sur ce site une dynamique en y implantant de nouvelles affectations. Les espaces publics seront divers : place, plaine de jeux, parc, potagers et jardins communs, chemin de ballade piétonne ou cyclable.

La CRAT considère que ce projet répond à la philosophie de la revitalisation urbaine par la valorisation d'un ancien site dégradé en y créant un ensemble de logements, de commerces et d'équipements publics, et ce en lien avec le tissu existant.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de redynamisation de la commune et de consolidation des fonctions de commerces et de logements.

La Commission considère que le périmètre est cohérent.

Vu la délimitation et la caractérisation des différents quartiers définissant Seneffe, la CRAT insiste toutefois à ce que l'interconnexion entre quartiers soit vivifiée par ce projet.

La Commission constate néanmoins que le projet n'envisage pas de mixité sociale. Elle rappelle dès lors sa recommandation émise dans son avis du 19/02/2013¹ relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/LS295 dit "Commscope", demandant d'évaluer l'opportunité d'intégrer du logement public au sein dudit projet.

La CRAT pointe favorablement la possibilité qu'a conservée la commune de créer si besoin une future connexion entre ce projet et la RN27.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS

Président